



**Pôle Adultes du Haut-Rhin**  
**Centre de Ressources Autisme Région Alsace**

---

**Secrétariat :**

Valérie ADOR

Tél. : 03.89.24.99.23

Fax : 03.89.23.11.01

secrétariat68@cra-alsace.com

Compte-rendu

de la réunion inter-établissements

du 23 mai 2008

à l'IME Les Tournesols

Sainte-Marie-aux-Mines

---

**Equipe pluridisciplinaire :**

Tél. : 03.89.20.11.98

cra68@cra-alsace.com

**Praticiens Hospitaliers :**

Dr Christian SCHAAL, psychiatre

Dr Ayman MURAD, psychiatre

**Psychologues :**

Ann-Sylvie MAN

Aurélie FRITSCH

Eric BIZET

**Infirmière :**

Gisèle FRANCESCON-ROTA

**Lieux et dates des prochaines réunions :**

1°

**CMP Les Blés, 1 rue du Général Leclerc, Colmar**

**Lundi 7 juillet 2008**

**8h30 – 11h**

**Thème : Le plan autisme 2008-2010**

2°

**IMPro, Abbaye de MARBACH, Obermorschwihr**

**Vendredi 26 septembre 2008**

**14h – 16h30**

**Thème : organisation des séjours temporaires**

**Aide-Soignante :**

Valérie WILHELM

**Psychomotricienne :**

Anne-Laure EMERIT

**Etaient présents :**

Anne-Marie ASENCIO	Conseillère technique	CREAI Alsace
Magali BOURCART	Directrice	IME Les Allagouttes
Annick BOUISSAC	Documentaliste	AIDA, Rouffach
Jean-Christophe DOZIER	Chef de Service éducatif	IMPRO Marbach
Catherine FÜCHS	Monitrice-éducatrice	CRA Pôle enfants/Antenne 68
Eugène GARRETTI	Directeur	CARAH, Colmar
François GILLET	Directeur	IME St André, Cernay
Amélie HELFER	Educatrice spécialisée	CRA Pôle Enfants/Antenne 68
Céline KOHLER	Psychologue	IME Les Tournesols
Ann-Sylvie MAN	Psychologue	CRA Pôle 68, Colmar
Yvonne MEYER	Directrice	IMP Les Catherinettes, Colmar
Ayman MURAD	Psychiatre	CRA Pôle 68 / CH Rouffach
Chantal PACCALIN	Psychiatre enfants	Le Parc, Colmar
Odile PRESSAGER	Psychologue	IME Les Tournesols
Christine RICHE	Chef de Service	MAS St André, Cernay



## Pôle Adultes du Haut-Rhin

### Centre de Ressources Autisme Région Alsace

---

Christian SCHAAL  
Danielle SIGRIST  
Christine TONOLI  
Philippe WASSER  
Valérie WILHELM  
Guy WITTNER  
Laure WOLGENSINGER

Psychiatre  
Directrice Adjointe  
Chef de Service  
Neurologue  
Aide-soignante  
Cadre de Santé  
Psychologue

CRA Pôle 68 / CH Rouffach  
IME Les Tournesols  
IME St André, Cernay  
IME Les Tournesols, Ste Marie/M  
CRA Pôle 68, Colmar  
CH Rouffach  
CRA Pôle Enfants, antenne 68

#### Excusés :

Frédérique POMMELLET  
Autisme Alsace  
Sylvie KOFFEL  
André KRIEGER  
Virginie PASCAL

Médecin inspecteur  
  
Directrice  
Chef de Service  
Médecin psychiatre

DDASS Strasbourg  
  
MAS Turckheim  
CAJ / SAVS Neuf-Brisach  
CH Rouffach

Le Dr. Christian SCHAAL ouvre la réunion et propose un tour de table qui sera l'occasion de présenter l'antenne 68 du CRA Alsace, Pôle Enfants.

Est ensuite abordé le thème principal de cette réunion, le Protocole de mise au calme. Il s'agit d'un document dont l'élaboration a débuté en février 2007. Il a pour point de départ une réflexion autour des mesures à prendre lorsqu'une personne avec autisme présente des comportements difficiles. Le groupe de travail qui a élaboré le document à l'étude ce jour s'est basé sur un travail effectué par l'IME Les Tournesols.

Le Protocole de mise au calme ayant été envoyé à tous les membres du réseau en amont de la réunion de ce jour, les personnes présentes sont invitées à proposer des commentaires et des modifications afin que le document puisse être adopté définitivement par le réseau. Le Dr. Schaal souligne qu'il s'agit bien d'un travail du réseau inter-établissements 68 et non du seul CRA. Une fois le protocole approuvé, il sera diffusé aux autres pôles du CRA et soumis au Comité National d'éthique pour avis et / ou validation, comme cela avait été prévu au départ.

Les commentaires et précisions ci-dessous ont été faits :

- ✓ une description claire et précise des TED figure dans ce document de grande qualité
- ✓ ce protocole ouvre sur l'accompagnement des personnes avec autisme et permet de dépasser les questions de la culpabilité
- ✓ les séjours alternatifs pourraient être davantage développés, tout comme la question du somatique
- ✓ la question de la contention n'y est pas abordée – il s'agit d'un document axé sur la prévention
- ✓ le point de vue des parents, des familles y est bien intégré
- ✓ il s'agit d'un document modulable, adaptable, pouvant être annexé au projet d'établissement et au projet individuel

De façon générale, le document est très bien reçu et les personnes présentes à la réunion conviennent de le transmettre aux autres Pôles du CRA Alsace pour information, ainsi qu'au Comité National d'éthique.

#### Le plan autisme 2008-2010

Le Dr Schaal présente le plan autisme 2008-2010 qui vient de paraître en soulignant qu'il s'agit d'un plan qui ne veut pas opposer les différentes approches mais qui aborde la question de l'accompagnement, de l'éducation et des soins apportés aux personnes présentant des troubles autistiques. Le Département du Haut-Rhin est reconnu comme leader de par l'invitation faite au Dr Schaal de participer au groupe de



## Pôle Adultes du Haut-Rhin

### Centre de Ressources Autisme Région Alsace

---

travail sur l'élaboration de ce plan. Le Haut-Rhin participera aux expérimentations proposées en tant que département pilote, ainsi qu'à une recherche en collaboration avec le CREA I sur les besoins des personnes autistes. A ce jour, rares sont les études qui portent sur la trajectoire des personnes avec autisme, les seules recensées étant aux Etats-Unis, au Japon, en Grande-Bretagne et en Suède.

Dans le cadre du Plan Autisme, un travail de réflexion est aussi demandé par rapport à la mise en place, dans chaque département, de 5 à 6 personnes ressources dans le domaine de la formation. Les participants évoquent l'inquiétude quant au domaine médico-social, qui risque de ne devenir qu'un prestataire de services. Il est donc important que les institutions s'inscrivent dans une dynamique de recherche.

La vie en milieu ordinaire est également abordée dans le Plan autisme. Se pose la question des liens avec l'éducation nationale et de ce qu'elle va faire pour les enfants avec autisme, d'autant plus que les enseignants manquent de formation à l'autisme. Les participants évoquent les classes thérapeutiques qui existent en milieu ouvert à Strasbourg, les autres étant intégrées aux établissements médico-sociaux. Elles fonctionnent en grande partie sur la bonne volonté et risquent donc de disparaître avec celle-ci si rien n'est formalisé dans la loi.

La question du maintien des enfants de 3 à 6 ans en école maternelle est également posée, ce maintien dépendant de nombreux facteurs (institutrices, école ...). L'ANCREAI a réalisé une enquête sur les expériences diverse en France.

La formation des formateurs est une des missions des CRA.

#### La prise en charge sanitaire des personnes avec autisme

Le Dr. Schaal aborde ensuite la question de l'avenir du Pavillon 7/8 à Rouffach en retraçant brièvement l'historique de cette unité départementale pour personnes autistes. Cette unité a été créée en 1999 et répondait alors à un besoin important de prise en charge spécifique en milieu sanitaire. A l'heure actuelle, les contraintes économiques obligent le CH de Rouffach à fermer cette unité car les places prévues ne sont pas suffisamment occupées. Une des raisons pour lesquelles le taux de remplissage diminue est l'extension de la MAS, qui va accueillir plusieurs personnes du 7/8, ce qui n'avait pas été anticipé.

Les réactions à ces nouvelles sont vives, évoquant la « douche froide » - en effet, comment les établissements médico-sociaux vont-ils faire face aux situations de crise vu le manque de personnel et l'absence de chambres individuelles ? L'existence du 7/8 constituait une avancée significative, une possibilité de croiser les regards, de trouver des alternatives aux situations difficiles. Les séjours de rupture étaient psychologiquement très importants pour les équipes car ils permettaient de maintenir la cohésion. Les participants regrettent que la question de la diminution des demandes d'accueil au 7/8 n'ait été évoquées dans les réunions inter-établissements.

Le Dr. Schaal décrit les solutions envisagées pour assurer la continuité :

- 1) L'équipe mobile du CRA Pôle 68 poursuivra son travail de soutien et d'accompagnement sur site, dont les évaluations fonctionnelles.
- 2) Il s'agira d'apporter les soins là où se trouve la personne autiste : création d'une équipe mobile sanitaire spécialisée pour intervenir sur site. Il s'agit d'un « outil » innovant qui n'existe nulle part ailleurs. Cette équipe de 4 soignants pourra s'immerger 8h par jour et s'inscrire dans un échange de compétences avec l'établissement.



## Pôle Adultes du Haut-Rhin

### Centre de Ressources Autisme Région Alsace

---

- 3) Les situations qui ne pourront être réglées sur site pourront faire l'objet d'une hospitalisation sectorisée, où deux chambres individuelles seront mises à disposition à cette fin. L'équipe mobile sanitaire interviendra également dans ces hospitalisations d'urgence.
- 4) L'hôpital de jour continuera de proposer des séjours d'observation.

En ce qui concerne cette équipe mobile sanitaire, elle pourra notamment contribuer à changer le regard des grandes institutions en intégrant le regard sanitaire dans la prise en charge des personnes avec autisme. Il faudra en particulier penser la formation de cette équipe en étroite association avec le médico-social afin de développer un véritable travail de partenariat, de convergence. Il est important de souligner que l'équipe sanitaire constituerait un pôle de compétences qui remplacerait « l'ailleurs géographique » (les séjours de rupture) par un « ailleurs cognitif ». Les participants objectent cependant que les équipes ne pourront pas « souffler » de la même manière que lors d'un séjour de rupture. Ils évoquent aussi le risque que les interventions sur site créent des clivages, des rivalités, et qu'il pourrait être intéressant d'envisager un lieu médico-social spécialisé dans les séjours de rupture. Ceci pourrait être envisagé dans le cadre du Plan Autisme. On pourrait dès aujourd'hui prévoir des réunions plus fréquentes pour élaborer un projet commun de séjours « différenciés » ou « alternatifs », en se basant notamment sur le projet de Sésame Autisme en Languedoc-Roussillon.

Le débat qui suit porte sur le devenir du secteur médico-social. On constate entre autres que des structures sanitaires ferment au bénéfice du médico-social, glissement qui serait la conséquence de la création de l'ARS. Les choix politiques qui sont faits impliquent que les soins à court terme se feront à l'hôpital tandis que les soins à long terme seront pris en charge dans le médico-social. Or le secteur médico-social n'a pas de culture sanitaire, ce que le réseau inter-établissement peut lui apporter.

Dans cette optique, il serait nécessaire d'intégrer le médico-social dans la recherche afin qu'il participe à la mutation des services au lieu de la subir.

#### L'enquête du CREAMI

Mme Asencio poursuit la discussion en amenant la question de l'enquête du CREAMI sur l'évaluation des besoins des 12-25 ans avec autisme en Alsace et sur l'impact de la prise en charge. Cette recherche permettra de recenser ce que deviennent les enfants une fois adultes. Elle commencera en 2008 et sera menée par des enquêteurs auprès des établissements médico-sociaux, des familles, de l'éducation nationale. Dans un deuxième temps, un diagnostic d'autisme sera proposé pour les personnes qui l'acceptent. Il sera réalisé par l'équipe du CRA. Ce diagnostic contribuera à mieux évaluer les situations individuelles. Le Dr. Wasser pose la question du diagnostic neurologique en précisant que l'on peut rencontrer des personnes avec un diagnostic d'autisme alors qu'il s'agit de troubles neuro-sensoriels.

Dans ce cadre, il est souhaité que soit créé le réseau des médecins au sein du CRA.

En conclusion, les participants conviennent de se réunir le 7 juillet pour analyser le Plan Autisme.

La réunion se termine à 16h45.